

ment le jugement que vous portez sur de la célérité des travaux de l'administration en matière de politique agricole, ne correspondent pas à la réalité.

En réponse à la première question posée, je vous informe qu'il s'agit de cette nouvelle disposition de la loi sur l'agriculture qu'est l'article 19. Le Parlement n'a voté cet article qu'à la session de décembre 1986, et cela après une gestation parlementaire qui a duré très longuement puisque la dernière phase de discussion au Conseil national s'est étendue sur plus de deux ans.

Dès lors, reprenant avec joie et allégresse la direction du Département de l'économie publique au 1er janvier 1987, j'ai immédiatement ordonné la mise en place et la préparation d'un modèle de paiements directs non généralisés qui pourrait être appliqué, le cas échéant, sur la base de l'article 19 récemment voté. Ce travail a été conduit d'une manière efficace et rapide, au point que nous avons obtenu un premier rapport sur l'orientation de cette nouvelle politique au mois de mai de cette année, et que nous sommes en train de mettre la dernière main à cette ordonnance transitoire que le Conseil fédéral souhaite appliquer au 1er janvier 1988 et à laquelle il pense pouvoir consacrer quelque 90 millions de francs au seul budget de l'année 1988. Nous sommes donc dans la bonne direction et je ne crois pas que le reproche de lenteur puisse être formulé à l'égard du Conseil fédéral, en tout cas pas en l'occurrence.

Pour les perspectives à moyen terme, nous constatons que le gros bétail de boucherie diminuera d'effectif et que l'offre pour l'année prochaine se tassera vraisemblablement de 2 ou 3 pour cent. Pour les veaux de boucherie, compte tenu de l'évolution favorable de ce marché, il se pourrait que les abattages continuent d'augmenter, comme ce fut le cas durant l'année 1987. Quant aux porcs de boucherie et vu les prix relativement favorables de cette année, on s'attend, pour la deuxième moitié de 1988, à une sensible augmentation de l'offre. 10 000 vaches et génisses ont été exportées cette année. Les prix du bétail d'élevage se sont améliorés, les bêtes de qualité trouvent facilement preneur et, parmi les mesures que nous avons mises en place, je constate, au 1er janvier 1987, le relèvement de quelque 35 millions de francs par an du plafond des dépenses prévues pour les contributions aux frais des détenteurs de bétail des régions de montagne, et, au 1er juillet 1987, l'amélioration des prix indicatifs pour les veaux de boucherie et l'augmentation des contributions aux détenteurs de vaches qui engraisent des veaux. Il faut compter 100 francs de plus par vache.

Par rapport à l'état de la réponse qui ne vous donne pas satisfaction, nous sommes en présence de faits qui montrent une évolution lente mais favorable, de sorte que vous pourriez, à la rigueur, Monsieur Bühler vous déclarer partiellement satisfait.

Le président: M. Bühler-Tschappina n'est pas satisfait.

86.827

Interpellation Weber Monika
Kaufmännische Berufsschulen. Lehrplan
Ecoles professionnelles commerciales.
Programme d'enseignement

Siehe Seite 114 hier vor – Voir page 114 ci-devant

Diskussion – Discussion

Frau **Weber** Monika: Ich habe vor einigen Monaten gewünscht, dass eine Diskussion stattfindet; sie haben zugestimmt – ich danke Ihnen dafür.

Unterdessen habe ich Gelegenheit gehabt, mit dem Biga-Chef verschiedene Gespräche zu führen, und ich kann sagen, dass ich weitestgehend befriedigt bin von der Entwicklung und von der Art und Weise, wie man sich zum aufgeworfenen Problem stellt. Erlauben Sie mir trotzdem noch zwei, drei Bemerkungen dazu.

Berufsbildung muss ein sehr grosses Anliegen des Bundes sein. Es ist wichtig, dass der Bund sich nicht nur um die Hochschulen kümmert, sondern auch um die Berufsbildung. Wir haben zehn Jahre gebraucht, um einen neuen Lehrplan zu bekommen. Zehn Jahre sind im heutigen Informationszeitalter eine sehr lange Zeit. Nicht der Bund allein ist schuld, dass es so lange ging, sondern sicher auch die Partner, die an der Entwicklung dieses Lehrplanes beteiligt waren.

Es ist wichtig – das möchte ich noch einmal betonen, und das ist eigentlich das Hauptanliegen meiner Interpellation –, dass man sich beim Bund bewusst ist, dass wir wahrscheinlich nicht wieder zehn Jahre zuwarten können, bis eine neue Lehrplanänderung eingeleitet wird. In der heutigen Zeit, unter dem Druck der Mikroelektronik, der Entwicklung durch die Informatik, sind wir darauf angewiesen, dass man die Lehrpläne schnell den heutigen Anforderungen anpassen kann. Das heisst: Wir brauchen in unserem Bildungssystem vor allem Flexibilität. Das Wichtigste ist, die Lehrgänge so auszuarbeiten, dass zum einen ein gutes Grundwissen vermittelt wird, dass aber vor allem auch ein neues Bewusstsein vermittelt wird, eine grössere Offenheit, die Fähigkeit, mit Unsicherheit zu leben, und vor allem das Wissen, dass man auch nach der Lehre ein Leben lang weiter lernen muss. Das Bewusstsein, dass unser Wissen nie abgeschlossen ist, muss entwickelt werden. Von dieser Idee müsste der ganze Lehrkörper und im Anschluss an die Lehre auch der Lehrling überzeugt sein.

Man hat mir bei meinen Gesprächen gesagt, dass vor allem die Lehrer nicht so daran interessiert seien, dauernd Lehrpläne zu wechseln. Ich möchte gerade hier den Bundesrat unterstützen und ihn dazu ermuntern, nicht nachzugeben. Es ist wichtig, dass auch die Lehrer einsehen, dass die Bildung offen und flexibel sein muss.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: L'importance de la formation continue ou de celle en cours d'emploi s'est encore accrue ces dernières années, et nous sommes maintenant en présence d'un véritable défi. Nous devons améliorer et diversifier cette formation continue. Nous devons être à même de répondre à la demande largement insatisfaite de cadres et de cadres supérieurs dans de nombreux domaines. L'économie les réclame à cor et à cri de manière sensiblement plus développée que ce n'était le cas ces dernières années encore.

Nous devons, pour ce faire, nous adapter aux techniques nouvelles, dispenser un enseignement qui permette de maîtriser ces techniques et d'ouvrir des carrières d'un type insoupçonné il y a peu de temps encore aux jeunes et aux moins jeunes Suisses.

C'est dans cet effort permanent et dans cette perspective, qui n'implique pas que l'Etat, mais bien entendu aussi l'économie privée, les employeurs, les syndicats, que nous travaillons. Le très récent séminaire que l'OFIAMT a convoqué à Zollikofen, avec les représentants les plus authentiques de l'économie privée, est bien là pour donner une impulsion et montrer l'intérêt que nous leur portons.

En ce qui concerne la question spécifique que vous posez dans le cadre de votre interpellation, je vous rappelle que la révision des prescriptions d'apprentissage des employés de commerce est entrée en vigueur au début de cette année, après, il est vrai, une trop longue gestation. Nous la maintiendrons, car il faut que nous puissions tirer de l'observation de plusieurs cycles et de plusieurs années les enseignements utiles quant à l'adaptation que nous devons apporter à cet instrument.

Cependant, une chose est certaine. Si nous devons éviter en cette matière la précipitation qui serait mauvaise conseillère, qui conduirait à une déstabilisation permanente de notre

formation, nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers et nous devons garder un oeil extrêmement vif et très ouvert sur l'évolution des métiers, des techniques qui, dans le domaine du commerce comme dans tous les autres, avance à une vitesse redoublée. Je n'ai pas besoin d'insister longuement sur les conquêtes extraordinaires de la bureautique pour que l'on sache d'entrée de cause que nous ne pouvons plus conduire cette formation avec les méthodes de grand-papa. Vous pouvez donc être assurés que nous précédon l'évolution d'une manière très attentive.

Le président: Mme Weber Monika est satisfaite de la réponse du Conseil fédéral.

*Schluss der Sitzung um 12.30 Uhr
La séance est levée à 12 h 30*

Interpellation Weber Monika Kaufmännische Berufsschulen. Lehrplan

Interpellation Weber Monika Ecoles professionnelles commerciales. Programme d'enseignement

| | |
|---------------------|--|
| In | Amtliches Bulletin der Bundesversammlung |
| Dans | Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale |
| In | Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale |
| Jahr | 1987 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | III |
| Volume | |
| Volume | |
| Session | Herbstsession |
| Session | Session d'automne |
| Sessione | Sessione autunnale |
| Rat | Nationalrat |
| Conseil | Conseil national |
| Consiglio | Consiglio nazionale |
| Sitzung | 05 |
| Séance | |
| Seduta | |
| Geschäftsnummer | 86.827 |
| Numéro d'objet | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 24.09.1987 - 08:00 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 1196-1197 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 20 015 716 |

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.